

Conseil municipal du Mardi 27 janvier 2009

Le Conseil Municipal de SAINT-LEONARD, légalement convoqué le dix neuf janvier deux mille neuf, s'est réuni le vingt- sept janvier deux mille neuf à vingt heures trente, sous la présidence de M. MALANDAIN, Maire.

Etaient présents :

MALANDAIN Bernard, **Maire**,

M. HOGUET Bernard, M. HERVIEUX Denis, M. LE CALVEZ Jean-Paul,

Mme DEGREMONT Marie Lise **Adjoins au Maire**,

M. PLANEIX Alain, Mme HACHE Elvira, Mme MALANDAIN Bernadette,

M. LAPERDRIX Claude, M. GOUBERT Pierre, M. CAVELIER

Daniel, M. LEVASSEUR Lucien, Mme VALOIS Josiane, M. LECROSNIER Serge,

M. DUBOCAGE Josselin, **Conseillers Municipaux**.

Etaient absents excusés :

M. DAUDRUY François, M. LEBER Alain, M. DUTOT François,

M. MALANDAIN Pierre.

Etaient présentes également, Mme LE LEU Monique, Secrétaire de Mairie et Mme COISY Sandra,

Après l'appel nominal, M. HOGUET Bernard est élu secrétaire de séance.

Aucune remarque n'est formulée sur le compte rendu de la réunion de Conseil Municipal du 10 décembre 2008. Le compte rendu est adopté.

Question n° 1 : Création de poste

Monsieur le Maire demande de délibérer pour créer les postes de catégorie C suivants A compter du 1er janvier 2009 :

- Garde champêtre principal à temps complet

- Adjoint technique principal 2ème classe pour 33/35^{ème}

Ces postes seront intégrés au budget primitif 2009.

Adopté à l'unanimité.

Question n° 2 : Vacances funéraires

Le Sénat et l'Assemblée Nationale ont adopté une loi relative à la législation funéraire, dont certaines sont d'applications immédiates.

a) Réduction du nombre d'opérations donnant lieu à surveillance.

b) Encadrement du taux unitaire de vacances funéraires dont le montant devra désormais s'établir entre 20 et 25 euros. Monsieur le Maire propose de fixer dès à présent le taux unitaire à 20 euros.

Adopté à l'unanimité.

Question n° 3 : Tarif de la cantine et de la garderie

Comme chaque année, les tarifs de cantine et de garderie sont révisés. Monsieur le Maire propose une augmentation identique aux années précédentes qui ne dépasse pas 2 % soit :

CANTINE

maternelles	3.15 €
primaires	3.25 €
adultes	5.10 €

GARDERIE

matin	1.50 €
soir	2.15 €

Cette décision prendra effet au 1er mars 2009.

Adopté à l'unanimité.

Question n° 4 : Voyages des collèges et des lycées Séjours en colonies de vacances

Chaque année, l'aide accordée aux enfants de Saint-Léonard qui participent avec leur collègue ou leur lycée jusqu'en classe de terminale, à des voyages scolaires est révisée. Par délibération du 15 octobre 2008, l'aide aux séjours en colonies de vacances des enfants jusqu'à l'âge de 13 ans a été ajoutée. Cette aide ne peut pas se cumuler avec la précédente.

Monsieur le Maire demande de délibérer pour reconduire cette subvention dans les conditions suivantes soit :

- Subvention à 40 % du prix du voyage plafonné à 85 euros.
- Subvention accordée aux jeunes enfants qui en font la demande et sur présentation d'une attestation scolaire de participation.
- Son exclus les petits voyages de 1 à 3 jours.

La dépense sera inscrite à l'article 6574 du Budget Primitif 2009.

Adopté à l'unanimité.

Question n° 5 : Subvention pour les jeunes en centre aéré

Monsieur le Maire demande de délibérer pour porter l'aide accordée aux enfants à 2,35 euros par jour de présence.

La dépense sera inscrite à l'article 6574 du Budget Primitif 2009.

Adopté à l'unanimité.

Question n° 6 : Convention pour le Centre de Gestion 76

Afin de remplacer Madame LE LEU, Secrétaire de Mairie, qui a fait valoir ses droits à la retraite, Monsieur le Maire propose d'adhérer à la mission de « conseil et d'assistance au recrutement » du Centre de Gestion de la Seine-Maritime qui permet aux élus employeurs du département de la Seine-Maritime d'être conseillés et accompagnés lors d'un recrutement par un agent du Centre de Gestion formé aux spécificités de l'emploi territorial et doté d'une expérience significative matière de recrutement.

Le Centre de Gestion propose deux prestations :

- 1) Le pack « conseil et assistance au recrutement »
- 2) Le conseil et l'assistance au recrutement à la carte

Monsieur le Maire demande de délibérer pour :

- Décider de l'adhésion à la prestation de « conseil et d'assistance au recrutement » du Centre de Gestion de la Seine-Maritime : présélection des candidats et analyse des candidatures.
- Et l'autoriser à signer la convention d'adhésion.

Adopté à l'unanimité.

Questions diverses :

Monsieur Lucien LEVASSEUR demande la possibilité d'acquérir, de son vivant, une concession dans le cimetière de la commune.

Madame Josiane VALOIS souhaite que l'acquéreur puisse en déterminer librement l'emplacement.

Monsieur le Maire propose que ce débat fasse l'objet d'une prochaine réunion.

clôture de la séance à 21h35